



Jean BIGER

Adjoint à la vie associative

Mairie de Plomelin

jean.biger@plomelin.bzh

**A l'attention des président(e)s
d'associations plomelinoises**

Date : Le 25 février 2025 à Plomelin

Affaire suivie par : Fanny BERNARD

Objet : demande de subventions

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son soutien au tissu associatif local, vecteur de partage et du bien vivre ensemble, la commune apporte à de nombreuses associations, outre un appui logistique et matériel (salles, équipement, matériels, prestation), un soutien financier.

Ainsi, et si vous souhaitez demander une subvention à la commune, nous vous invitons à compléter ce dossier en y précisant vos besoins, votre demande de subvention chiffrée pour l'année en cours, accompagnée du compte financier simplifié du dernier exercice, d'un relevé d'identité bancaire si nécessaire et d'une attestation de responsabilité civile.

Nous vous rappelons également que cette demande de subvention se doit d'être motivée par les besoins les plus objectifs possibles, avec un souci d'engagement mutuel entre l'association et la municipalité.

Votre courrier sera transmis à l'attention de Monsieur le Maire (par courrier ou par mail : accueil2@plomelin.bzh) ou remis en mairie pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 pour le :

Le samedi 19 avril 2025 au plus tard

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

**L'adjoint au Maire,
Jean BIGER**